



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA MANCHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

JANVIER 2017

NUMERO SPECIAL N° 6

ISSN 0996 - 7494

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :**

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

S O M M A I R E

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE.....	2
<i>Arrêté du 19 janvier 2017 portant réquisition d'une officine de pharmacie dans La Manche - PONTORSON.....</i>	<i>2</i>
DIVERS.....	2
DDFIP - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES.....	2
<i>Arrêté du 19 janvier 2017 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services du centre des finances publiques de Saint-Lô (Cité administrative).....</i>	<i>2</i>

◆

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE

Arrêté du 19 janvier 2017 portant réquisition d'une officine de pharmacie dans La Manche - PONTORSON

Considérant la nécessité de garantir la réponse la mieux adaptée pour l'accès aux médicaments de la population sur le territoire en fonction des prévisions de fermetures des officines, cette réponse ne saurait être inférieure au niveau assuré en période de garde ;
 Considérant la transmission par les organisations représentatives de la profession dans le département considéré, de la liste des officines de garde et d'urgence pour les nuits du 23 janvier au 29 janvier 2017 inclus et des journées du 26 janvier et 29 janvier 2017 ;
 Considérant que la cessation d'activité des officines de pharmacie ne permettra pas de répondre aux besoins de la population et est de nature à compromettre la continuité des soins ; que cette cessation d'activité est de nature à créer un risque grave pour la santé publique ;
 Considérant l'impossibilité pour l'administration de faire face au risque pour la santé publique en utilisant d'autres moyens ;
 Considérant l'impérieuse nécessité d'assurer la protection de la santé publique, la continuité et la permanence des soins et partant, l'existence d'une situation d'urgence ;

Art. 1 : La pharmacie ci-dessous est réquisitionnée pour assurer le service de garde et d'urgence sur le secteur d'Avranches :
 Pharmacie du PONT D'ORSON, 5 place de l'hôtel de Ville 50170 PONTORSON – téléphone 02.33.60.00.36

- o Le lundi 23 janvier 2017 de 19 h 00 à 9 h 00 le lendemain
- o Le mardi 24 janvier 2017 de 19 h 00 à 9 h 00 le lendemain
- o Le mercredi 25 janvier 2017 de 19 h 00 à 9 h 00 le lendemain
- o Le jeudi 26 janvier 2017 de 19 h 00 à 9 h 00 le lendemain

Art. 2 : Le pharmacien titulaire de l'officine est responsable de la continuité du fonctionnement de son officine pendant la période de réquisition.

Art. 3 : Il est rappelé qu'en vertu de l'article L 5424-3 12° du code de la santé publique le fait pour un pharmacien de ne pas participer au service de garde ou au service d'urgence constitue un manquement soumis à sanctions financières.

Art. 4 : Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Signé : le préfet : Jacques WITKOWSKI

◆

DIVERS

DDFIP - Direction Départementale des Finances Publiques

Arrêté du 19 janvier 2017 relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services du centre des finances publiques de Saint-Lô (Cité administrative)

Art. 1 : Les services du centre des finances publiques de Saint-Lô (service des impôts des particuliers, service des impôts des entreprises, service de publicité foncière, centre des impôts foncier, pôle de contrôle revenus et patrimoine, trésorerie spécialisée en secteur public local et paieirie départementale), situés dans les locaux de la Cité administrative, Place de la Préfecture, seront fermés au public, à titre exceptionnel, le vendredi 20 janvier 2017 (après-midi).

Signé : Par délégation du Préfet, Le Directeur départemental des finances publiques de la Manche, administrateur général des finances publiques : Michel ROULET